

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°21 (arrêté de promulgation du 28 juillet 1932)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 juillet 1932

Numéro JO
n° 428 du 31/07/1932

Date du numéro
31 juillet 1932

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^o octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 21 juillet 1932, approuvant l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 998.397 fr. 99 centimes au budget local de la Côte française des Somalis, exercice 1932, publié au Journal officiel de la République française du 24 juillet 1932

Vu le cablogramme n° 100, du 26 juillet 1932, du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 21 juillet 1932 susvisé, approuvant l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 50.597 francs do centimes au budget local de la Côte française des Somalis exercice 1932).

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

antoin